

# **Appel ULouvain: Pourquoi et comment continuer**

## **Message aux signataires de l'Appel ULouvain 8 septembre 2009**

Chers signataires de l'appel ULouvain,

Comme vous l'aurez pour la plupart appris par d'autres voies, les organes décisionnels de chacune des composantes de l'Académie Louvain ont approuvé au cours de l'été un ensemble de cinq documents destiné à définir le cadre dans lequel devrait naître, en septembre 2010, notre nouvelle université. Le premier de ces cinq documents stipule "Le nom de la nouvelle université: Université catholique de Louvain. Le sigle de la nouvelle université: UCLouvain". Cela signifie-t-il que l'affaire est entendue et que notre appel doit être enterré? Nullement. Nous expliquons ci-dessous pourquoi ce n'est pas le cas, et comment nous vous proposons de poursuivre l'action.

### **Comment en sommes-nous arrivés là ?**

En un premier temps, le nom "Université catholique de Louvain" a été imposé comme un non-négociable au nom de l'UCL en mars 2007 et annoncé publiquement, sans que le Conseil académique ni aucun autre organe représentatif de l'UCL n'ait jamais été invité à se prononcer sur la question.

En un second temps, le jeu des non-négociables mutuellement imposés a conduit les recteurs fin mai 2009 à soumettre à approbation, de manière indissociable, cinq documents qui définissent les contours de la nouvelle université, dont celui qui en stipule le nom: "Ce sera la fusion sous ce nom ou pas de fusion du tout."

En un troisième temps, les organes décisionnels des quatre institutions, qu'ils approuvent ou non le nom proposé, décident de ne pas entraver le progrès sur les autres aspects importants de la fusion, voire d'hypothéquer la fusion elle-même, en ouvrant un débat sur le nom à ce stade, et approuvent tous l'ensemble des documents en juin-juillet 2009.

(Pour plus de détails, voir les « Rétroactes » en annexe.)

### **La question est-elle réglée?**

Nous avons certainement gaspillé l'occasion d'effectuer un changement nécessaire au moment où il semblait le plus commode de le faire, à savoir au moment du choix du nom d'une institution nouvelle. Telle que conçue par les recteurs, la procédure adoptée pour le processus de fusion ne pouvait conduire à un nom différent de celui annoncé en mars 2007 que si la direction de l'UCL acceptait de remettre en question le préalable contesté. Elle ne l'a pas fait pour des raisons peut-être bonnes mais qui ne peuvent

alors pas être celles qu'il a rendues publiques. (Voir notre [Réponse à l'argumentaire du groupe stratégique.](#))

Court-circuiter la communauté universitaire a donc suffi pour imposer une appellation. Mais c'est évidemment loin d'être suffisant pour établir la légitimité de ce choix au sein de cette communauté ni donc pour recueillir l'adhésion de celles et ceux qui auront à porter le nom choisi. La question n'en est-elle pas moins réglée pour de bon? Pas selon celui qui a joué le rôle central dans l'ensemble de ce processus. Décider seul de retirer le « C » du nom de l'Université, dit Bernard Coulie, dans une interview accordée en février 2009 à la revue du Corps scientifique de l'UCL, « je ne suis pas sûr que ce soit le bon moment pour le faire. Mais je suis aussi convaincu que ce moment viendra ».

Nous en sommes encore plus convaincus que lui, et plus convaincus encore que nous ne l'étions avant que vous, signataires de notre appel, n'apportiez un appui public massif à cette position. Comment faire pour hâter ce moment?

### **Que faire?**

Au cours de sa campagne électorale, le nouveau recteur de l'UCL Bruno Delvaux a déclaré que le débat sur le nom de la nouvelle université est "un débat majeur et important dont nous n'avons certainement pas peur au sein de notre institution" et qui devra être mené après avoir "déterminé une charte commune et proposé les grandes missions" (*La Libre Belgique*, 27 mars 2009), ce qui est maintenant chose faite. Il y aura certes d'autres urgences, et certaines plus importantes que la question du nom. Mais on devrait pouvoir compter sur la nouvelle équipe rectorale de l'UCL, où les signataires de notre appel ne manquent du reste pas, pour remettre la question de la dénomination à l'ordre du jour lorsque le Sénat académique de la nouvelle université aura été mis en place.

Ce faisant, elle pourra en tout cas compter sur un large soutien dans les quatre composantes de notre nouvelle communauté universitaire. Ainsi, dans une déclaration jointe à l'approbation de l'ensemble des cinq documents mentionnés plus haut, l'Assemblée générale des Facultés universitaires Saint-Louis réunie le 3 juillet 2009 a tenu à dire expressément que, pour plusieurs raisons, « si la question était encore ouverte, une majorité des membres de l'Assemblée générale opterait pour l'appellation 'Université de Louvain' ».

### **Dès maintenant**

En outre et sans attendre, il est possible pour chacun d'entre nous de préparer la transition et de contribuer à maintenir la pression. Comment? En utilisant systématiquement

- comme dénomination officielle "**UCLouvain**" plutôt que "Université catholique de Louvain" ou "UCL" (NB: que ceux parmi vous qui se soucient des rankings n'aient crainte : "Louvain" est aujourd'hui nécessaire et suffisant pour nous identifier, "catholique" est redondant, et "UCL" est ambigu) ;
- comme dénomination anglaise "**Louvain University**" de préférence à «Catholic University of Louvain» ou même "University of Louvain", "Louvain" n'étant plus un lieu (NB : la traduction anglaise officielle de FUNDP est "University of Namur" et c'est le recours spontané des chercheurs à l'appellation anglaise "University of Nijmegen" qui a fini par conduire la Katholieke Universiteit Nijmegen" à modifier son nom) ;
- comme dénomination officielle « **Université de Louvain** », "Université Louvain", "Louvain", "LOUVAIN", etc. plutôt que l'appellation officielle complète imposée par le groupe stratégique (NB: l'allégeance que l'on peut attendre de nous à l'égard de cette dernière appellation n'est évidemment la même que si elle avait été le résultat d'une procédure qui en ait assuré la légitimité).

### **Au revoir**

Comme promis, nous continuerons de vous tenir au courant en cas de nouveau développement important et, sauf obstacle technique, notre site restera opérationnel jusqu'à ce que notre objectif soit atteint. Nous continuerons à l'alimenter, le cas échéant, en contributions substantielles, et vos commentaires et suggestions y sont les bienvenus dans la rubrique Signatures et réactions. Il vous suffit de les introduire dans le champ ad hoc du Formulaire

Nous attirons d'ores et déjà votre attention sur les actes du colloque Martin V du 28 février 2009 à paraître prochainement sous le titre *L'université de Louvain. A la fois chrétienne et pluraliste?* Il contient le texte de notre appel d'octobre 2008, suivi de son argumentaire original et précédé d'un nouveau texte de Philippe Van Parijs, téléchargeable dès maintenant: *Pour une université bien dans sa peau.*

L'effort n'est donc pas terminé. Mais les tendances lourdes qui alimentent notre conviction ne peuvent que se renforcer... et les idées justes finissent toujours par s'imposer.

Cordialement vôtres,

Jean-Emile Charlier (FUCAM),  
 Didier Moulin (UCL-Woluwe),  
 Jean-Philippe Platteau (FUNDP),  
 Luc Van Campenhout (FUSL),  
 Philippe Van Parijs (UCL-LLN),  
 co-initiateurs de l'Appel ULouvain

## ANNEXE: RETROACTES

**[novembre] 2006:** Dans une prise de position qui ne fait l'objet d'aucune diffusion, le Conseil d'administration approuve l'inclusion du nom "UCL" parmi les préalables non-négociables de l'UCL: « "Le C.A. de l'UCL s'est prononcé en faveur de l'intégration totale de l'Académie Louvain. Cette intégration devra toutefois respecter les demandes suivantes, qui constituent pour l'UCL les préalables non-négociables de la mise en oeuvre du processus d'intégration...

3) L'UCL ne pouvant s'engager dans un processus qui l'affaiblirait, qui nuirait à son image internationale ou diminuerait ses atouts face à ses rivaux belges et étrangers, l'université résultant du processus d'intégration conservera le nom 'UCL'..." A noter que si le motif invoqué justifie sans conteste le maintien de «Louvain», il ne justifie en rien le maintien de «catholique» et est du reste tout à fait différente de l'argumentaire communiqué par le groupe stratégique en juin 2009 pour justifier sa proposition (cf infra).

**21 février 2007:** Une liste des non-négociables est acceptée par les quatre partenaires lors d'une réunion confidentielle des recteurs et présidents des Conseils d'administration ou Assemblées générales.

**5 mars 2007:** Sans que ce soit à l'ordre du jour, le Recteur de l'UCL informe confidentiellement le Conseil académique de l'accord intervenu et lui annonce que «les caractéristiques de cette université unique », dont « plusieurs sont déjà connues, résultant des non-négociables» seront rendues publiques lors d'une conférence de presse imminente et communiquées simultanément au personnel des quatre institutions. Ni à ce moment ni jamais auparavant la question du nom de la nouvelle université n'a fait l'objet d'une discussion ni a fortiori d'une décision au sein du Conseil académique de l'UCL.

**12 mars 2007:** Conférence de presse conjointe des quatre Recteurs

**25 avril 2008:** Ayant réalisé (un peu tard) que le texte de la conférence de presse était à interpréter comme impliquant que le maintien de l'étiquette "catholique" serait imposé sans discussion à notre communauté universitaire, nous nous concertons et écrivons aux Recteurs: "A la lumière de nombreux contacts, nous sommes convaincus que de très nombreux membres de toutes les catégories du personnel de nos quatre institutions estiment comme nous qu'en cohérence avec l'appellation actuelle "Académie Louvain", c'est sous le nom d'"Université de Louvain" que nos quatre institutions se doivent d'unir leurs sorts. Plusieurs ont lancé l'idée d'une pétition. Nous sommes prêts à l'organiser. Mais avant de prendre une telle initiative, qui acquerrait inévitablement un caractère public, nous avons préféré nous adresser à vous par la présente voie, convaincus que vous estimerez vous aussi qu'il serait irresponsable de ne pas saisir cette occasion de faire en douceur le choix sage qui rendra une telle pétition inutile. Si ce n'était pas le cas, nous estimons qu'il serait de notre devoir d'aller de l'avant, convaincus que le choix du nom pour lequel nous plaidons aidera l'Université nouvelle à mobiliser au mieux l'adhésion de ses membres et à commencer son existence sous les meilleurs auspices."

**20 octobre 2008:** Après avoir rencontré deux fois les Recteurs à leur demande, nous annonçons le lancement de l'appel « ULouvain » à la première AG commune des corps académiques des quatre institutions et l'adressons par e-mail le soir même à l'ensemble des membres du personnel. Il recueille rapidement l'appui d'un millier

d'entre eux. Un second appel (« UCLouvainQuelAvenir ») est lancé le lendemain pour demander l'ouverture d'un « large débat de fond sur le choix du nom de la nouvelle université » qui tient compte, entre autres, de l'argument selon lequel « les valeurs chrétiennes doivent rester bien visibles dans ce nom afin que notre identité dise clairement quel est l'idéal qui nous sert de référence. » Il est également envoyé aux membres du personnel des quatre institutions, mais aussi à tous leurs étudiants et à leurs anciens. Il recueille lui aussi un millier de signatures, mais seulement deux bonnes centaines émanant du personnel, avec une surreprésentation de ses membres émérites.

**28 février 2009** : Colloque organisé sur le thème du « C » aux Facultés universitaires Saint-Louis par le Groupe Martin V à la suggestion des initiateurs du deuxième appel. Ses actes seront publiés en septembre 2009 sous le titre «L'Université de Louvain : à la fois chrétienne et pluraliste ?».

**Début juin 2009**: Le groupe stratégique communique aux organes décisionnels des quatre institutions cinq documents précisant les grandes lignes de la fusion. Le premier d'entre eux indique que le nom de la nouvelle université sera « Université catholique de Louvain ».

**3 juillet 2009**: Le Conseil du Corps académique de l'UCL se réunit pour déterminer sa position sur l'ensemble des documents soumis. Il considère que la procédure suivie dans le cas du nom, au contraire de celle adoptée pour la Charte par exemple, ne pouvait pas conférer la légitimité voulue à la décision proposée. Il estime cependant qu'au cas où l'approbation ou le refus des cinq documents ne pouvait se faire qu'en bloc, il n'était pas opportun d'enrayer ou ralentir le processus de fusion en raison de la seule question du nom. Dans cette hypothèse, il est préférable de postposer le véritable débat décisionnel sur la question, éludé par la procédure actuelle, jusqu'après la mise en place de la nouvelle université et de son sénat académique. Ceci d'autant plus qu'une telle postposition permettrait à l'ensemble de la nouvelle communauté universitaire d'y prendre part, y compris les trois composantes muselées par la contrainte des «non-négociables», et que le débat pourrait alors se faire dans le cadre de rapports institutionnels plus sains entre l'Eglise et l'Université, les évêques ayant alors cessé de constituer le Pouvoir organisateur de l'UCL pour devenir membres du Conseil (consultatif) Eglise-Communauté chrétienne de l'UCLouvain. En tant que représentant du Corps académique au Conseil académique de l'UCL, Philippe Van Parijs se rallie à cette position.

**6 juillet 2009** : Le Conseil académique de l'UCL approuve le paquet des cinq documents par 17 oui, 7 non, une abstention. Les autres organes décisionnels des quatre institutions l'approuvent également peu avant ou peu après, dans un cas (l'AG des FUSL) en déplorant explicitement l'appellation retenue.